

FRANCAISE

MAIRIE DE

**COGGIA** 



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2020 19H00 – MAIRIE ANNEXE DE COGGIA

Date de la convocation: 17/08/2020

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers En exercice : 15

Nombre de membres Présents : 13

Nombre de votants : 14

Quorum: 08

Secrétaire de séance MR COGGIA Jean-Dominique

Téléphone: (33) 04 95 52 22 45

L'an deux mil vingt, et le vendredi 21 août, à 19 heures Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de MR COGGIA François, Maire.

Etaient présents: MR COGGIA François, MME AIUTI Dominique, MR COGGIA Jean-Dominique, MR AMPART Jean-Claude, MME PADRONA Françoise, MME ANDREI Brigitte, MME DELFINI Viviane, MR RAFFALLI Louis, MR LAPORTE Bernard, MR SPADA Sébastien, MR CERVIOTTI Jean-Louis, MR MALATESTA Ludovic, MME BIFERALLI Martine.

ETAIENT ABSENTS : MR CAVIGLIOLI Etienne, MR DANIELLI François

ABSENT REPRESENTE : MR DANIELLI François par MR AMPART Jean-Claude

## 1. Création d'un poste de garde champêtre à temps complet.

La volonté de la commune de mieux exploiter son potentiel agricole en développant le réseau de voies rurales, l'augmentation de la fréquentation estivale et du cortège d'incivilités qui l'accompagne, particulièrement en matière d'infractions au stationnement et à la dépose de poubelles sauvages, l'aide aux personnes âgées isolée, rendent très souhaitable la présence d'une police rurale.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix, pour la création d'un poste de garde champêtre à temps complet.

## 2. Création de deux emplois non permanents.

Avec trois personnels techniques en congé de maladie, les trois valides restants doivent faire face à une charge de travail importante. Le Maire ne veut pas priver la population des services qui leurs sont dus et propose de recruter deux emplois non permanents.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix, pour la création d'un premier emploi non permanent, pour une durée d'un an renouvelable. Le Conseil Municipal vote, 14 suffrages pour 1 suffrage contre, pour la création d'un second emploi non permanent, pour une durée d'un an renouvelable.

3. Suppression d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet en création d'un poste d'adjoint administratif de première classe à temps complet.

Suite à une proposition de promotion faite par les services préfectoraux,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix, pour la suppression d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet en création d'un poste d'adjoint administratif de première classe à temps complet.

 4. Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet.

Suite à une proposition de promotion faite par les services préfectoraux,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix, pour la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet.

5. Désignation des délégués suppléants à la Commission d'Appel d'Offres.

Martine BIFERALLI Françoise PADRONA

## Dominique AÏUTI Bernard LAPORTE

 6. Désignation d'un conseiller municipal membre de la Commission de Contrôle des listes électorales.

Titulaire: Dominique AÏUTI Suppléant: Jean-Claude AMPART

- 7. Attribution de la prime COVID.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix, pour l'attribution d'une prime COVID de 500 euros pour chaque agent ayant été en position d'occuper son poste du 17 mars 2020 au 11 mai 2020. Elle n'est donc pas attribuée aux agents absents ou en congé pendant cette période.

- 8. Délégation d'attributions au Maire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix, pour l'attribution de délégations au Maire.

Le Maire,

rançois COGGIA

			•